

Mais ce bill n'en fait rien, monsieur l'Orateur, et c'est pourquoi nous présentons cet amendement. Au départ, on a créé l'impression que ce «fouillis bureaucratique et juridictionnel» disparaîtrait. Le ministre est ici. Je m'en réjouis. Bien qu'on nous l'ait formellement promis, rien ne le confirme dans le bill. Depuis l'an dernier, ce bill figure au nombre de mes préoccupations majeures. Je l'ai examiné avec attention. Nous pensons qu'au lieu de simplifier le labyrinthe bureaucratique et juridictionnel, il le compliquera davantage. Il créera des organismes innombrables. La bureaucratie va s'étendre. A moins de désigner une autorité suprême, nous verrons une prolifération de bureaucrates. De fait, la pieuvre bureaucratique grandit tous les jours. Par la faute surtout d'une planification gouvernementale lacuneuse, on voit quotidiennement surgir de nouveaux services chargés de s'occuper de nouvelles idées et de nouvelles lois.

• (3.40 p.m.)

A maintes reprises, j'ai demandé combien de ministères ou d'organismes gouvernementaux s'occupaient de la pollution. Un feuillet distribué par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources indique que 12 ministères au moins s'y intéressent. En tout, je pense qu'il y a 28 ministères et organismes qui s'en occupent, notamment le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère de l'Agriculture, le ministre chargé de l'habitation, parce qu'il s'occupe de la SCHL, le ministère des Finances, le ministère des Pêcheries, le ministère des Affaires indiennes, la Commission des ports nationaux, qui relève du ministère des Transports, le Conseil privé, le ministère de l'Expansion économique régionale et le Conseil du Trésor. En outre, j'ignore le nombre d'organismes gouvernementaux sous l'égide des ministères qui s'en préoccupent. En tout, il doit y avoir au moins 24 organismes en plus des ministères. En fait, je n'ai pas trouvé combien d'organismes au juste s'intéressent aux questions de pollution.

La raison de cet amendement est très simple. Nous avons un peu confiance dans le ministre actuel et je crois qu'il faudrait que quelqu'un exerce un contrôle absolu sur ces questions. On a dit au comité que 68 ministères et organismes s'intéressent à la pollution. C'est tout à fait incroyable. Je ne puis comprendre pourquoi quelqu'un ne serait pas

chargé de la responsabilité ultime en ce qui touche la pollution.

[Français]

Monsieur l'Orateur, l'amendement ne précise pas si le ministre doit s'occuper des bills proposés par tous les ministères ou s'il est responsable des problèmes de pollution qui touchent les autres ministères.

L'amendement précise que si l'on se dispose à prendre quelque mesure visant à enrayer la pollution, dans un domaine qui ne relève pas déjà de la compétence d'un ministre, du gouvernement fédéral, d'un gouvernement provincial, d'une agence fédérale ou d'une municipalité, alors le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) doit agir.

[Traduction]

Nous ne tenons pas à ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se mêle des travaux effectués par le ministre des Pêches car ce dernier a accompli une œuvre remarquable en matière de pollution, de même que son ministère. Nous voulons que celui-ci soit fort et le reste. Nous voulons qu'en cas d'urgence, quelqu'un fasse autorité. Nous ne voulons pas que ses pouvoirs soient délégués à d'autres ministères ou à des autorités provinciales. Donc, comme je l'ai déjà dit, cet amendement est réellement très simple. Lorsqu'il a parlé du rapport de la Commission mixte internationale, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a énuméré quantité de ministères et d'organismes gouvernementaux qui s'intéressent aux questions de pollution. Ses observations viennent renforcer mon argument, car je prétends que quelqu'un doit avoir la haute main sur tout ce domaine. Il ne doit pas y avoir de vide. Il faut qu'en cas d'urgence, quelqu'un ait le dernier mot.

Nous ne demandons pas au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources—que ce soit le ministre actuel ou un autre—de s'occuper de questions qui relèvent du ministère des Pêches ou de tout autre organisme ministériel ou provincial auquel on a délégué certains pouvoirs lui permettant de s'occuper d'un des aspects de la pollution. Nous demandons simplement que quelqu'un ait l'autorité suprême dans tout ce domaine, de façon à faire face aux situations d'urgence, sans qu'on puisse déléguer cette autorité à d'autres ministères.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je serai bref mais j'aimerais dire quelques mots sur l'amendement à